

COURRIER DE LA SAMBRE.

N° 104.

LUNDI.

2 AOUT 1830.

PAYS-BAS. — Namur, 1^{er} août.

On nous annonce que le *Namurois* va cesser de paraître et qu'il ne sortira plus des presses de M^r Gerard qu'une réimpression du *Journal de Gand*; les nombreux extraits de cette dernière feuille, publiés depuis quelques jours par le *Namurois*, donnent à cet *on dit* un caractère de vraisemblance.

— Dans le cas où la nouvelle que nous venons de rapporter serait vraie, on ajoute que notre barreau perdrait un de ses membres qui irait chercher à Gand un repos dont il ne peut plus jouir ici.

— Le *Namurois* du 29 juillet avait l'inconcevable impudence de justifier les ordonnances de Charles X; *amant de la liberté jusqu'à l'idolâtrie*, son rédacteur paraît avoir fait une infidélité à sa maîtresse; nous annonçons cependant avec plaisir à nos lecteurs qu'un raccommodement assez prompt s'est opéré, et que par expiation il a inséré dans son numéro du 30, un article du journal qui flétrit avec chaleur et nous devons le dire avec talent, ces odieuses mesures. Le *singe ministériel* a été ainsi en défaut; il n'a pas attendu, selon sa coutume, l'opinion de ses pères et amis, avant d'énoncer la sienne.

-x-y-z + P.

— J'ai sous les yeux une lettre particulière écrite de Paris le 27 de ce mois; déjà à cette époque les Parisiens avaient compris leur position et se préparaient à résister aux odieuses agressions du ministère.

Toute discussion de principes devient ici oiseuse. Il suffit d'établir que le gouvernement ayant outrepassé ses pouvoirs s'est, pour ainsi dire, déclaré en révolte, que désormais tous ses efforts, tous les moyens qu'il emploiera seront criminels et ne serviront qu'à appeler sur la tête des ministres, la peine réservée à ceux qui se rendent coupables du crime de haute trahison.

Tout le sang répandu souille déjà ces hommes qui, sans mission, sans caractère viennent impudemment entraîner le roi et la nation dans une série de maux incalculables. Ce qui honore surtout la nation française, dans cette lutte à jamais mémorable, c'est la détermination qu'elle paraît avoir prise de se maintenir, autant que le comporte semblable occurrence, dans les voies légales. Que les chambres se rassemblent, que la garde nationale se réorganise, et tôt ou tard le roi, éclairé sur le véritable état des choses, comprendra que ce n'est pas à des manœuvres frauduleuses que sont dues les élections libérales. Il comprendra qu'il doit gouverner pour le bonheur du peuple et non dans le sens de telle ou telle faction qui pourrait l'obséder.

Nous le demandons maintenant à nos adversaires, quelle serait la position de la France, si la responsabilité ministérielle n'y était reconnue; à quelle horrible anarchie serait-elle exposée? Quels épouvantables dangers menaceraient la tête sacrée du roi?

x-y-z.

Charles X, il y a huit jours, assis sur le trône, entouré de courtisans, de gardes, d'une armée nombreuse régnait sur la grande nation! Aujourd'hui son pouvoir est anéanti, son gouvernement renversé, sa garde dispersée! Cet inconcevable et admirable mouvement a été pour la nation française l'ouvrage de 48 heures. A quoi donc attribuer et cette faiblesse du gouvernement et cette force irrésistible du peuple? Sans aucun doute à l'imbécille prétention du ministère français de s'isoler de la nation, de s'attacher à combattre ses volontés, à blesser ses droits et violer les lois. Ils ont cru, les imprudens, qu'un gouvernement qui ne reposait pas sur l'amour et la confiance du peuple, avait quelque force, quelques élémens de durée! Et au bout de 48 heures, ce gouvernement était renversé! Ce n'est ni dans les

préfets ni dans les employés d'aucune espèce qu'un gouvernement doit placer sa confiance, c'est dans ses sujets, et cette confiance doit être réciproque, et la confiance du peuple ne s'acquiert que par une marche franche et légale. Le gouvernement, en ne recherchant pas cette confiance et en se reposant sur ses agens, s'isole de la nation et manque ainsi de base. Qu'on se rappelle la conduite des préfets et sous-préfets pendant les cent jours et après les cent jours! Ils ont changé les adresses dans leur correspondance officielle.

x-y-z.

Nous avons déjà annoncé au rédacteur du *Namurois* que nous le rendrions responsable des injures et agressions du *Journal de Gand*; nous croyons agir dans son intérêt en informant M. Durand et ses quatre Flamands de cette résolution, afin de leur faire sentir qu'ils rendent un très-mauvais service à leur perroquet.

Leur numéro du 30 de ce mois contient, sur notre compte, un article qui n'est qu'un vrai tissu de balourdises, de grossières injures et de basses plaisanteries; nous avons été tentés, en le lisant, de l'attribuer au rédacteur du *Namurois*; mais ce ton aussi convient-il à M. Durand et consors, nous ne pouvons à ce sujet fixer nos idées.

Ces Messieurs avancent que le rédacteur du *Namurois* a rudement provoqué M^r P., qui semble abandonner la lice. Nous nous en rapportons, sur la fausseté de cette assertion, à nos lecteurs et à M^r V. M.; à moins, toutefois, qu'on ne considère comme une retraite notre refus d'accepter un cartel et de mettre ainsi notre adversaire dans le cas de refuser ce qu'il nous avait offert.

Après cela, viennent d'excellentes plaisanteries sur ma *voix nasillardre*, mon *beau poil* et mes *longues oreilles*. A ce dernier trait, nous reconnaissons certain avocat qui s'est trouvé blessé de semblable attaque de notre part.

Messieurs de Gand ajoutent que le remplaçant de M^r P. est M^r J... Moi je dis à messieurs de Gand qu'ils ont pris leurs bas pour leurs souliers; que M^r P. n'ayant pu s'acclimater dans le village où on l'avait confiné, est revenu à Namur sous le nom de X-Y-Z; que dorénavant il continuera à contribuer à la rédaction du *Courrier de la Sambre*, malgré les sarcasmes de M^r Durand et la flamberge de M^r V. M.

Que quant aux agressions dont on voudra bien l'honorer, il sera toujours prêt à répondre, et ne sera jamais en reste avec ses adversaires. Que cependant si les amis et frères d'armes de M^r V. M. veulent agir dans son intérêt, ils s'abstiendront d'attirer sur lui l'animadversion de cet excellent M^r P., comme on veut bien le qualifier.

Nous ajoutons aussi que, désirant mettre les rieurs de notre côté, nous ne nous ferons pas faute de profiter de l'abondante carrière de plaisanteries que nous fournira l'infortunée victime du zèle de messieurs du *Journal de Gand*. Que toutefois nous ne ferons que répondre, et surtout lorsque, ainsi que nous l'avons tant de fois répété, nous serons contraints d'amuser nos abonnés des bagatelles de la porte, à défaut d'objets plus importants.

x-y-z + P.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 30 juillet.

(Correspondance particulière.)

Depuis hier tout est consommé: Paris semble être livré à lui-même; les débris des régimens repoussés hier sont campés en partie entre Paris et St-Cloud, dans un état complet de démoralisation. Ceux qui arrivent du côté de St-Denis, ont trouvé cette ville fermée sur leur passage, et la garde nationale armée à la hâte, toute prête à les repousser. Ceux

qui, chassés de Paris, se sont repliés sur St-Denis, n'ont pu y entrer qu'en déposant les armes; beaucoup de ses soldats rentrent isolément dans Paris où ils font leur soumission; les 5^e et 53^e de ligne sont dans leur caserne, et les deux colonels de ces régimens ont passé la nuit à l'hôtel de ville avec l'état-major de la garde nationale, commandée par le général Lafayette.

A Versailles, les lanciers, grenadiers à cheval, artillerie qui ont été repoussés de Paris dans cette direction n'ont été reçus qu'après avoir rendu une partie de leurs armes et crié : *Vive la Charte et la France.*

Ce matin MM. de Semonville, d'Agoult et Pastoret, pairs de France, ont rapporté aux députés réunis des propositions venant de Saint-Cloud, que d'ailleurs le Roi a quitté dans la nuit. Ces propositions sont l'abdication du Roi en faveur du Dauphin et le rapport des ordonnances. La réunion à laquelle elles s'adressaient a cru n'avoir aucun caractère pour en décider; mais en ce moment les députés convoqués à la chambre même les discutent avec une vive chaleur, et l'opinion unanime est que le sang répandu à flots dans Paris depuis trois jours, a annulé le contrat passé en 1814 et renouvelé par le serment de Rheims. On paraît moins d'accord sur la question du successeur; le nom du duc d'Orléans marche en avant, mais les hésitations même du prince lui ont ôté beaucoup de partisans qui reportent tous leurs vœux sur son fils le duc de Chartres, qui en ce moment est à Joigny avec son régiment et qu'on attend à Paris d'heure en heure.

On craignait hier soir une attaque de nuit; mais la démoralisation des troupes royales et l'état de la capitale dans laquelle pas une rue n'est praticable, doivent rassurer complètement; de ce côté 56,000 hommes seraient en ce moment insuffisans pour reprendre Paris, où tout citoyen est soldat, dont toutes les rues sont déparées et barricadées.

Déjà plusieurs fois dans la matinée, on a dit le duc d'Orléans proclamé roi; mais rien n'est encore officiel à ce sujet.

Le monument consacré au duc de Berry sur l'ancienne Place de l'Opéra et sur lequel le drapeau tricolore a flotté d'abord à Paris, doit être, d'après le vœu public, consacré à l'expiation des meurtres commis depuis trois jours par les satellites du despotisme.

Tous les journaux constitutionnels paraissent avec régularité, mais par demi-feuille. Un *Moniteur* a été publié aujourd'hui à l'imprimerie ordinaire par le gouvernement provisoire.

L'ordre le plus admirable règne parmi la population d'ouvriers armés qui a si puissamment aidé la garde nationale. Ils font eux-mêmes justice des voleurs et des pillards; aux Tuileries ils en ont fusillé deux que les ordres les plus précis n'avaient pu arrêter.

L'école vétérinaire d'Alfort vient d'envoyer demander des chefs pour marcher à Paris. Toutes les communes voisines sont armées. Deux envoyés du département de l'Aisne (Laon, St Quentin, Vervin et le reste dont les députés sont Labbey de Pompiere, Sébastiani, Méchin, Lecarlier), viennent d'annoncer 20,000 soldats nationaux marchant sur Paris. En ce moment (quatre heures et demie), on entend le canon, sans doute tiré par le peuple en réjouissance.

Le roi, la famille royale et les ministres étaient retranchés à St Cloud; de là ils envoyèrent au gouvernement provisoire l'abdication de Charles X et du dauphin, en faveur du duc de Bordeaux, sous la régence du duc d'Orléans; mais ces abdications n'ont pas été acceptées dans le moment. Il paraît même qu'il fut répondu qu'on ne voulait traiter ni avec les Bourbons ni pour les Bourbons.

Il est certain que la garde nationale avait ordre de marcher sur le Bois de Boulogne.

— Le duc d'Orléans, invité par la chambre des députés à se mettre à la tête de l'armée, s'est rendu à la chambre et a accepté ses offres. Il fit ensuite une proclamation, où il est dit: Qu'il s'honore de porter de nouveau les couleurs nationales, et qu'à l'avenir *une charte sera une vérité.*

— Nous donnons ci-dessous l'extrait du procès-verbal de la séance de la chambre des députés.

La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales; elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la charte. Avant de se séparer, les députés ont voté des actions de grâces à la population de Paris.

— En dehors la chambre, il a couru beaucoup de bruit sur ce qui s'y était passé.

On disait que le général Gérard avait, à l'ouverture de la séance, fait connaître à la chambre que ce matin, à Saint Cloud, on avait réuni près de 10,000 hommes de troupes, que Mgr. le duc d'Angoulême les avait passés en revue et les avait engagés à le suivre pour former une nouvelle tentative contre Paris. On avait froidement accueilli cet appel et l'abattement des soldats montrait qu'ils n'étaient point disposés à y répondre.

On disait que M. le comte de Sussy, pair de France, était venu donner lecture à la chambre des députés de trois ordonnances datées de St Cloud le 29, et signées Charles X. Elles avaient pour objet de renvoyer les trois ordonnances du 26. Une quatrième nommait M. de Mortemart président du conseil; MM. Gérard, Casimir Perrier, de Broglie et Dupin aîné, ministres.

On disait qu'une commission de cinq membres avait été nommée pour se mettre en communication avec la chambre des pairs.

Enfin, le soir, le bruit circulait généralement que M. le duc de Mortemart avait proposé à la chambre des pairs l'abdication de Charles X en faveur du duc d'Angoulême ou même du duc de Bordeaux, mais que ses propositions n'avaient point été accueillies, et que M. de Mortemart était reparti avec une réponse négative.

PROCLAMATION.

Mes chers concitoyens et braves camarades, la confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de sa force publique, j'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés, et de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi: mes sentimens sont connus. La conduite de la population parisienne dans ces derniers jours d'épreuve me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera ou nous périrons ensemble. *Vive la liberté! Vive la patrie!*

LAFAYETTE.

— Les compagnies de la garde nationale continueront la formation si heureusement commencée; un officier par légion sera envoyé sur-le-champ à l'hôtel-de-ville pour recevoir les ordres du commandant-général.

Les différens corps armés recevront ou en demanderont au quartier-général.

Il est expressément défendu, au nom du bon ordre et de la sûreté publique, de tirer des coups d'armes à feu pour tout autre objet que pour la défense rendue nécessaire par la plus odieuse oppression contre la liberté et la paix publique.

LA COMMISSION PARISIENNE

ARRÊTE :

Le musée, la bibliothèque, les jardins des plantes et tous les établissemens publics sont placés sous le sauve-garde des citoyens.

Le présent sera imprimé et affiché sur-le-champ.

Fait à l'hôtel-de-ville, le 29 juillet 1830.

Signé : MAUGUIN, comte de LOBAU, CHARDEL, AUDRY, DE PUYRAVEAU, députés.

M. Chardel a été nommé directeur-général des postes du gouvernement.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Lettre adressée à MM. les préfets des départemens.

Paris, 29 juillet 1830.

La cause constitutionnel le a triomphé. Vous verrez demain dans des journaux les détails plus étendus de ces évènements mémorables et glorieux. Je vous invite en attendant à publier le moniteur ci-joint.

Le député-directeur-général des postes provisoires. Signé CHARDEL.

M. le général Gérard, accompagné de son état-major, a parcouru les différens quartiers de Paris et a été accueilli partout avec les cris de *Vive la patrie et la liberté.*

Le général Pajol, suivi d'un bataillon de garde nationale en uniforme, s'est également promené dans Paris et a reçu le même accueil.

— On a répandu le bruit que sur la promesse de renvoyer le ministère, le gouvernement provisoire serait déposé à traiter avec la cour. Ce bruit est de toute fausseté. Le peuple à qui seul est due la victoire de ce jour, n'a point versé son sang pour être exposé à retomber dans quelques mois sous le régime insolent qu'il a trop long-temps subi. (C. F.)

— Aujourd'hui, vers midi, des gardes nationaux, escortés de plusieurs citoyens armés, se sont présentés devant le quartier des gardes-du-corps, sur le quai d'Orsai. Ces officiers se sont refusés aux premières sommations; mais, sur l'invitation des officiers de la garde nationale, ils ont ouvert leurs chambres; on y a trouvé 300 fusils et une grande quantité de cartouches. Tous les effets particuliers ont été respectés à tel point qu'un individu ayant voulu s'emparer d'une épaulette, une acclamation unanime a sur-le-champ réprimé cette action. Il était facile de lire sur les figures des gardes-du-corps qu'ils étaient heureux d'être délivrés du malheur d'être mis aux prises avec les citoyens. Ce sentiment honorable est tout-à-fait digne de ce corps distingué.

— C'est un jeune homme de seize ans! armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets, qui a ouvert les portes du Louvre au peuple. Ce brave jeune homme a été criblé de blessures. On l'a transporté à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et delà à l'Hôtel-Dieu avec les Suisses et les soldats de la garde royale. Nous regrettons de ne pouvoir citer son nom.

— Celui qui a arboré le premier le drapeau tricolore sur les tours de St-Germain-l'Auxerrois est un ancien trompette aux chasseurs de la garde royale; il a été blessé à la main.

— Parmi les citoyens qui ont payé leur dette à la patrie on cite M. Lebon, horloger, rue St-Martin, qui est mort en demandant ses parens et en faisant des vœux pour le triomphe de la cause nationale. Son frère a été blessé pour la même cause.

— Quoique la garde royale, les suisses et la gendarmerie n'aient point ménagé le peuple, cependant la vie d'un assez grand nombre de militaires de ces corps a été épargnée; ils ont bu avec le peuple, et ont, après leur défaite, été généreusement saavés par lui. Plusieurs ont été reçus et pansés à l'église St-Germain-l'Auxerrois, qu'on a transformée en ambulance.

— L'état des mairies est un véritable scandale. Les maires méconnaissant les droits que leur imposent leurs fonctions, se sont retirés sans même laisser un commis. M. Huttan d'Origny est le seul qui soit resté à son poste. Il importe que l'autorité supérieure remédie à cet abus et nomme des fonctionnaires municipaux dignes de cette mission honorable.

— Les 5^e, 50^e et 53 régimens et le 15^e d'infanterie légère étaient fort calmes et paraissaient fort affectés des évènements. Ce dernier régiment n'avait pas encore tiré hier lorsque le colonel, le baron Perregaux, menacé par la gendarmerie d'être dénoncé, a commandé le feu. Trente hommes de la compagnie des carabiniers du 1^{er} bataillon ont été tués ou blessés. Parmi les premiers on cite le lieutenant Marie, et le sous-lieutenant Lenôtre parmi les seconds; ce dernier a reçu deux coups de feu au bras gauche.

— M. le colonel Jorry, l'un des braves de notre ancienne armée, s'est mis à la tête de la garde nationale du quartier St-Jacques.

— Les galeries Vivienne et Colbert offraient ce soir un spectacle touchant; toutes les marchandes réunies devant leurs portes étaient occupées à faire de la charpie et des bandes pour les blessés.

— Les régimens de ligne ne sortant pas de leurs quartiers, la garde nationale a commencé son service.

Les enfans et les femmes du faubourg St.-Jacques ont dépavé eux-mêmes, en l'absence de leurs pères et de leurs maris, les différentes rues de ce quartier; ils engageaient ces derniers à aller combattre pour faire triompher la cause de la patrie.

M. Vassal, l'un des premiers banquiers de Paris, et l'un des députés, signataires de l'adresse, a convoqué sa légion pour demain.

— Ce qui prouverait que le coup d'état qui vient d'avoir lieu était médité depuis long-temps, c'est ce mot de M. le vicomte de Champagny, sous-secrétaire-d'état de la guerre, à M. le baron de Perregaux, colonel du 15^e léger, qui demandait à faire partie de l'expédition d'Alger: Nous vous réservons pour une meilleure mission.

— Nous devons ajouter les noms suivans à la liste des députés signataires de la protestation:

Jacques Odier, Benjamin Constant, le colonel Paixhans, députés de la Moselle; Dupin aîné; Charles Dupin.

— Croyant devoir porter à la connaissance du public tous les genres de dévouemens, nous citerons comme un modèle d'humanité la conduite généreuse qui a été tenue dans la maison n° 29 de la rue St-Honoré.

Dans l'espace de quelques heures une ambulance provisoire a été établie avec le plus grand zèle. Tous les locataires de la maison n'ont épargné aucun sacrifice, objets de pansemens, vin, bouillon, tout a été livré avec profusion: plusieurs personnes même se sont dépouillées de tout leur linge; nous citerons particulièrement MM. Breuck, Decot, Moreau, Pasteur, Vallon, Regner et M^{me} la baronne de Millet.

Des chirurgiens de la ville de Paris, amenés dans ce lieu par le désir de se rendre utiles se sont partagés les soins à donner aux blessés. Plus de 300 ont été accueillis et envoyés, après le premier pansement, dans les hôpitaux les plus voisins. Nous avons surtout remarqué le zèle infatigable de MM. Piorry, Jacob, Robillot et des élèves Barth, de la Pitié et Deschamps, de l'Hôtel-Dieu. Le pharmacien du passage Véro-Dodat mérite également les plus grands éloges. Des personnes étrangères à l'art, tels que l'élève en droit, Gangloff, se sont encore signalés par leur empressement à seconder les chirurgiens. Toutes les femmes de la maison ont été occupées à faire de la charpie; enfin il a été fait une collecte qui a produit la somme de 1500 francs, et chaque blessé a reçu en sortant un secours pécuniaire.

MM. les docteurs Dubois, Gendrin et Brunet n'ont cessé de donner, pendant toute la journée, les soins les plus pressés aux blessés du n° 47 de la rue de Grenelle.

— On a trouvé au château, sous le couvert de M. de Lantivy de Reste, capitaine archiviste de l'état-major-général de la garde royale, les pièces suivantes; elles montrent assez quelles étaient les dispositions de la cour avant la journée du 29:

GARDE ROYALE. — *Etat-major-général.*

ORDRE DU JOUR.

Le roi a chargé M. le maréchal duc de Raguse de témoigner aux troupes de la garde et de la ligne sa satisfaction de leur bonne conduite pendant ces deux dernières journées; S. M. n'attendait pas moins de zèle et de dévouement de ses braves troupes et leur accorde en témoignage de sa satisfaction un mois et demi de solde; MM. les chefs de corps feront leurs états de solde, et pourront les présenter demain à l'état-major-général de la garde où cette gratification leur sera payée.

Paris, le 28 juillet 1830.

Pour le major-général de service et par ses ordres,
L'aide-major-général de service, Signé marquis DE CHOISEUL.

A. M. le colonel du 2^e régiment de grenadiers à cheval.

Paris, 28 juillet 1830.

Le major-général de service ordonne au 2^e régiment de grenadiers à cheval de se porter à l'entrée des Champs-Élysées pour y passer la nuit. Ce régiment sera sous les ordres du général St-Ghamant.

— Nous avons à citer le dévouement d'une jeune dame M^{me} Fernot, fabricante de tapis, place St-Germain-l'Auxerrois, qui a reçu chez elle les blessés et a passé la nuit à leur prodiguer ses secours.

— Ce soir, des chandelles placées sur toutes les fenêtres suppléent aux réverbères, les rues offrent le coup-d'œil d'une magnifique illumination. C'est à la fois un signe d'allégresse et un moyen d'assurer le bon ordre.

PARTIE OFFICIELLE.

Les bourgmestre et échevins de la ville de Namur préviennent les habitants de cette ville qui, aux termes de l'art. 2 du réglemeut pour la régence, réunissent les qualités requises pour pouvoir concourir tant au remplacement d'un tiers du collège électoral qui doit avoir lieu cette année qu'à la nomination des deux places vacantes extraordinairement, ainsi que la liste des habitants aptes à faire partie dudit collège, sont déposés au secrétariat de leur administration, où tous ceux qui croient y avoir intérêt pourront en prendre connaissance et faire valoir leurs réclamations par écrit jusqu'au 15 août prochain.

Fait en séance du collège, le 30 juillet 1830.

J. J. TONNELIER, président.

Th. FALLON, secrétaire,

Le mot de l'énigme précédent est : *Langue*.

ENIGME.

Sans être corps je suis visible ;

Impalpable, sans être esprit ;

Avec l'un de ces deux je suis incompatible ;

Sans l'autre je suis moins qu'un zéro par écrit.

Malgré tout mon néant, je passe l'industrie

Du peintre le plus accompli.

Il n'est sous le soleil rien que je ne copie,

Quelquefois assez bien, quelquefois à demi,

Suivant l'original qui me sert de partie.

Mais voici le plus surprenant :

Ces portraits, la plupart quoique privés de vie,

Se meuvent naturellement.

ANNONCES.

507. *Vente de très-belles dépouilles, à Leuze.*

Mardi, 3 août 1830, vers deux heures de relevée, chez le sieur Desneux, cabaretier à Leuze, la D^{me} V^e Chavée fera procéder à la vente publique de 20 bonniers de froment, 3 bonniers de seigle et 25 bonniers d'avoine, croissant sur les terres de la ferme du Grand-Coria, à Leuze.

Le même jour, ladite dame fera également procéder à la vente, avec les pailles, de 4 bonniers et demi de beau froment, de 2 bonniers et demi de seigle et de 10 bonniers d'avoine, par lots d'un journal ou d'un demi-bonnier, au choix des amateurs.

S'adresser, pour voir les grains susdits, à M. Chavée, fermier à la cense de Keutures, à Leuze.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

IMPRIMERIE DE J. H. J. MISSON ET LESIRE, RUE DE L'ANGE.

404. *Conserve péruvienne anti-blennorrhagique.*

Ce remède, dont le temps et l'expérience ont constaté l'efficacité par des nombreux succès, guérit promptement et radicalement les maladies secrètes, récentes ou invétérées. Il convient aussi dans la leucorrhée ou fleurs blanches, qu'il termine en peu de jours. La conserve péruvienne est très-facile à prendre, et diffère totalement de ces préparations liquides dont l'aspect, l'odeur et la saveur causent aux malades une répugnance invincible. Elle peut se transporter partout avec soi, et donne la facilité de garder le plus grand secret sur le traitement.

Elle se vend chez M. Louys, pharmacien à Namur.

465. *Rob anti-syphilitique végétal de Laffecteur.*

Le dépôt de ce Rob, trop avantageusement connu depuis 45 ans pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, se trouve toujours chez M. Louys, pharmacien, n° 645, à Namur. On peut s'y procurer gratis les instructions et observations relatives à son usage.

Il sera fait à MM. les médecins et pharmaciens une remise proportionnée à leur demande.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le défi porté dans le temps par Laffecteur aux détracteurs de ce remède, subsiste toujours; que la somme de dix mille francs est offerte et sera payée le jour même à celui qui aura trouvé dans le véritable Rob un atôme de mercure.

481. Une personne dans sa 45^e année, connaissant ce qui est nécessaire pour surveiller, gérer ou conduire quelque affaire, soit dans une fabrique, concession, bureau, etc., désirerait se placer. S'adresser au bureau de cette feuille.

474. *Planches de sapin de Riga.*

Le sieur Lesire-Misson a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir dans son magasin, établi rue Saint-Nicolas, à Namur, un bel assortiment de bois de sapin et principalement 25,000 pieds environ de planches de Riga, sans nœuds et très-bien sciées de 5/4 de large sur un pouce d'épaisseur; les longueurs sont de 13, 14, 15, 17, 19 et 22 pieds.

Cette marchandise est de premier choix et d'une bonne qualité; le prix surtout en est très-modique.

489. Le dépôt du *Serop Végéto-Phthisiatrice* du docteur le comte Jullemier, de Paris, pour les maladies de la poitrine telles que rhumes négligés, toux opiniâtre, coqueluche, suffocation, asthmes et la Pulmonie, même au 2^e degré, se trouve chez M. Mouvet, pharmacien, Place d'Armes, à Namur.

On trouve également chez le même le chocolat de lichen et la pâte pectorale balsamique de Regnaud, pharmacien de S. A. R. Mgr. le Dauphin.

515. Jeudi, 5 août, à deux heures, M. Baulieu, cessant l'exploitation d'une partie des terrains de la ferme du château de Moisnil, fera vendre un demi-bonnier de froment, un bonnier de seigle, dix bonniers d'épeautre, dix-sept bonniers d'avoine, un demi-bonnier de pois et trois bonniers d'orge de mars.

Cette vente aura lieu dans la cour dudit château, à la recette de M. Capelle-Michaux.

471. Plusieurs sommes de 1000 à 7000 florins à placer. S'adresser à M. Franceschini, rue de Bruxelles, n° 3, à Namur, ou chez M. Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris.